



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Avenant n°1 de modification de référence au BPU, au marché subséquent n°2 du lot n°2 de fournitures de papier en ramettes, de l'accord-cadre « Consommables informatiques, papier en ramette et fournitures courantes de bureau »

Décision N°2025-81

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.3.1

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le Bordereau de Prix Unitaires suite à une modification de référence,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De signer avec la société LYRECO France sise 59584 MARLY un avenant de modification des prestations, concernant la modification de la référence d'un article du Bordereau des Prix Unitaires. L'avenant n'entraîne aucune incidence financière et économique, la référence de l'article modifiée étant au même montant qu'initialement et de qualité équivalente.

L'avenant prend effet dès sa notification, et ce jusqu'à la fin du marché subséquent n°2 soit au 11 juin 2025.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 17 mars 2025

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le **20 MARS 2025**

ID : 011-211100763-20250317-DEC202581CP-CC

